

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|-----------------------------------|----|
| Nombre de Conseillers en exercice | 23 |
| Présents | 18 |
| Votants | 20 |

L'an deux mille vingt-trois le 24 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 janvier 2023

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Valérie IMBAULT-HUART, Fabrice BLUMET, Emmanuelle GIOANETTI, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Annalisa DEFILIPPI, Gisèle MOTTA, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Christopher DUMAS, Jean MIELLET, Olivier BOURQUARD, Nathalie UCHET, René PORTAY.

Absents et Excusés : Malika MANCEAU, Franck SOMMÉ, Suan HIRSCH, Anne MORRIS (pouvoir à Jean MIELLET), Bruno BERLIOZ (pouvoir à Olivier BOURQUARD).

**OBJET : BUDGET COMMUNAL 2023 – OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT
02 – 24/01/2023**

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section d'investissement avant le vote du budget primitif, il est possible de proposer au conseil le vote d'une délibération portant sur l'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2023.

Cette ouverture est plafonnée à 25 % des crédits votés lors du BP précédent soit celui de 2021 conformément à l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales. Le montant de crédits correspondants devra obligatoirement être reconduit lors du vote du BP.

Les crédits votés en 2022, hors remboursement de la dette, représentent 1 560 533 € TTC décisions modificatives incluses.

Le montant maximal des ouvertures de crédits s'élève donc à 390 133 € TTC

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Gilles FORTE, adjoint aux finances.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section d'investissement avant le vote du budget primitif,

DECIDE de procéder à une ouverture de crédits en section d'investissement sur le budget général pour l'exercice 2022.

PRECISE que cette ouverture de crédits, inférieure au plafond réglementaire fixé à 25 % des crédits votés lors du BP précédent, concerne les opérations suivantes dont les montants sont indiqués TTC :

| | | Imputation |
|---|--------------|------------|
| - Etude nouvelle bibliothèque | 30 948,00 € | 2313 |
| - Eclairage du terrain de football | 19 095,07 € | 2315 |
| - Véhicule électrique « Goupil » | 37 575,28 € | 21828 |
| - Aménagement de sécurité Chemin des Buis | 220 134,19 € | 2315 |
| - Enrobés chemin des écoliers | 40 467,60 € | 2315 |
| - Luminaires salle de danse | 7 625,53 € | 2313 |

S'ENGAGE à reconduire au minimum le montant de 355 845,67 € de crédits correspondants, au BP qui sera voté.

Le conseil municipal adopte à 15 voix pour et 3 abstentions Christopher DUMAS, Olivier BOURQUARD (porteur du pouvoir de Bruno BERLIOZ), Jean MIELLET (porteur du pouvoir d'Anne MORRIS) ne prend pas part au vote (habite chemin des Buis)

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME

Martine VENTURINI
Maire



Affiché le : **31 JAN. 2023**